



**PRÉFET
DE LA VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Juillet 2021

DOSSIER DE PRESSE

**Comité départemental
France Relance
Département de la Vienne**

LE PLAN DE RELANCE ET SA DÉCLINAISON DANS LA VIENNE



Le Gouvernement est pleinement mobilisé pour faire face et protéger le pays des conséquences économiques et sociales de la crise de la Covid-19.

Avec la volonté d'amplifier les efforts mis en œuvre avec le plan de soutien, le Premier ministre a présenté le 3 septembre 2020 **le plan France relance, une feuille de route pour la refondation économique, sociale et écologique du pays.**

L'objectif : bâtir la France de 2030.

Les moyens consacrés par le Gouvernement et l'Europe sont à la hauteur des enjeux : 100 milliards d'euros, soit un tiers du budget annuel de l'État.

Le plan France Relance a pour vocation de **susciter de nouvelles opportunités pour la jeunesse**, celles et ceux qui souhaitent se **reconvertir ou acquérir de nouvelles compétences**. Il doit aussi permettre à la France, comme à l'Europe, de confirmer **sa robustesse et son attractivité internationale**.

La relance est aussi, et surtout, **sociétale**. Solidaire, sociale et territoriale. 36 milliards d'euros sont ainsi alloués à l'objectif cohésion du plan (emploi des jeunes, aide aux plus modestes et aux collectivités territoriales, Ségur de la santé...).

Les 3 priorités du plan France Relance

- Écologie (30 Md €)
- Compétitivité (35 Md €)
- Cohésion (35 Md €)

La Vienne bénéficie pleinement des mesures du plan France : 168 M€ mobilisés

- Écologie : 39 M €
- Compétitivité : 62 M €
- Cohésion : 67 M €

Le 5 juillet 2021, Chantal CASTELNOT, préfète de la Vienne a présidé le **comité départemental France Relance**. Ce comité est composé des parlementaires, des élus locaux, des chambres consulaires, des représentants du monde économique et des services de l'État.

Objectifs : informer les membres de ce comité des modalités de mise en œuvre du plan, faire un point de situation partagé sur la déclinaison territoriale des actions et évoquer les prochaines étapes.

VOLET TRANSITION ÉCOLOGIQUE (39 M€)



MaPrimeRenov'

Depuis 2020, ce sont 2019 particuliers de la Vienne qui se sont saisis de MaPrimeRenov' pour réaliser des travaux et ainsi réduire l'empreinte carbone de leur logement.

5,2 millions d'euros d'aides de l'État ont été mobilisés à ce titre. Montant des travaux : 18,7 M€.

Verdissement des véhicules pour les particuliers

France Relance a accompagné les habitants de la Vienne dans le verdissement de leur véhicule automobile avec un total de 2010 primes à la conversion et bonus écologiques attribués depuis juillet 2020. De plus, le montant des primes à la conversion des véhicules légers versées depuis le 1er janvier 2021 à des bénéficiaires résidant dans la Vienne s'élève à 535 285 euros.

Soutien à la Rénovation thermique/énergétique des bâtiments de l'État

France Relance mobilise 20,5 millions d'euros pour la rénovation de 35 bâtiments de l'État, pour un meilleur confort des agents et des usagers :

- L'Université de Poitiers ;
- Le CROUS de Poitiers pour améliorer le lieu de vie des étudiants du département ;
- Les casernes de gendarmerie de Poitiers, Châtellerault, Valence en Poitou ;
- L'Institut national de recherche pour l'agriculture l'alimentation et l'environnement ;
- Le commissariat de Poitiers ;
- Le Rectorat de Poitiers ;
- La préfecture de la Vienne ;
- La Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Nouvelle-Aquitaine.

Rénovation énergétique des bâtiments des collectivités territoriales

Concernant la rénovation énergétique des bâtiments des collectivités territoriales (DSIL – Dotation de soutien à l'investissement local – rénovation énergétique), France Relance a participé à un soutien financier à hauteur de 4,2 M € pour 13,6 M € de travaux.

De plus, 7 projets ont été validés dans le cadre de la DSID (Dotation de soutien à l'investissement des départements) avec un soutien total de 2,9 M € pour un investissement de 5,6 M €.

Quelques exemples : rénovation thermique des écoles de Poitiers, mise en conformité thermique des salles de classe de la commune de Champagné-Saint-Hilaire, rénovation thermique de l'école élémentaire de Lençloître...

VOLET TRANSITION ÉCOLOGIQUE (39 M€)



Dispositif Friches

Au titre du fonds friche, le territoire de la Vienne s'est vu octroyer un soutien de 5M € d'aide pour un montant total d'investissement de plus de 13M €.

3 projets sont lauréats :

- Réhabilitation de l'ancien ensemble scolaire Paul Bert à Châtelleraut
- Déconstruction en centre-ville d'un immeuble vétuste au 2-6 rue Colbert à Châtelleraut
- Requalification du site industriel Federal-Mogul à Chasseneuil

Programme national Ponts

Ce programme, inscrit dans le cadre de l'ANCT et piloté par le Cerema, vise à accompagner les territoires dans l'entretien et la modernisation de leurs infrastructures.

Au niveau national, 40 M€ sont consacrés à ce programme.

Dans la Vienne, 197 communes sont éligibles, 46 sont inscrites.

Maires bâtisseurs

Ce dispositif vise à accélérer la reprise de la construction en encourageant la réalisation de programmes de logements denses pour une utilisation plus efficace du foncier constructible. Il s'agit d'une aide automatique qui se déclenche par remontée des données de construction.

Données provisoires : 5 communes du département seraient éligibles pour 8 opérations de construction et un montant d'aide calculé de 242 K€.

Jardins partagés et collectifs

Ce dispositif concerne des initiatives de jardins partagés ou collectifs qui visent la production de produits frais pour les habitants, non commercialisée et limitée à un usage familial.

90 000 € sont disponibles dans la Vienne pour ce dispositif.

4 dossiers déposés. 2 subventions attribuées et 2 dossiers en cours d'instruction.

Projets alimentaires territoriaux (PAT)

Les PAT ont pour objectif de lutter contre la précarité alimentaire, réduire le gaspillage, éduquer les plus jeunes, renforcer, diversifier et sécuriser l'approvisionnement local.

Le projet alimentaire territorial de Grand Châtelleraut est lauréat de l'appel à projets PNA 2020-2021 concernant les PAT émergents. Il bénéficie d'une aide de 77 500 euros.

VOLET TRANSITION ÉCOLOGIQUE (39 M€)



Transition agricole

- **Prime à la conversion des agroéquipements**

Il s'agit de doter les agriculteurs de matériels plus performants en matière environnementale, permettant une agriculture plus sobre en intrants (notamment en produits phytosanitaires) et en ressources (par exemple en eau), ce qui est une priorité.

49 dossiers ont été acceptés dans la Vienne pour un montant d'aide des dossiers acceptés de 772 625 €.

- **Graines et plants**

Ce programme a pour objectif d'accompagner chaque acteur vers plus de compétitivité et de résilience face aux défis climatiques.

25 dossiers éligibles en Nouvelle Aquitaine pour 1,8 M€ d'aides potentielles.

Un lauréat a été annoncé dans la Vienne pour 12 000 € d'aide.

- **Plan de modernisation des abattoirs**

1 projet a été sélectionné dans la Vienne pour un montant d'aide demandée de 506 159 € – SARL Domaine de Rouilly (société MITTEAULT).

- **Plan de soutien à l'accueil des animaux abandonnés et en fin de vie**

Plusieurs dossiers ont été déposés, 3 sont éligibles et devraient consommer l'ensemble de l'enveloppe allouée au département (100 000 €) :

- ✓ SPA de Poitiers pour divers travaux permettant l'amélioration des conditions d'accueil des animaux et la gestion des risques sanitaires ;
- ✓ Association Equipaix pour l'achat d'un van ;
- ✓ Association École des chats libres de Poitiers pour l'achat de divers matériels pour améliorer les conditions d'accueil des animaux).

VOLET COMPÉTITIVITÉ (62 M€)



France Relance, un soutien fort à l'industrie de la Vienne

12 entreprises ont bénéficié de soutien pour près de 7,5 millions d'euros pour réaliser des investissements

- 6 entreprises au titre du fonds de soutien pour l'accélération des investissements sur les territoires : PoEthic, Papeterie du Poitou, SARL Maquignon Frères, Danisco, Stlilz, Bières de Montmorillon.
- 4 entreprises au titre des fonds de modernisation des secteurs aéronautiques et automobiles : ACH, ABC, Forsee Power, Europe Technologies.
- 2 entreprises au titre des projets « Résilience » visant à soutenir les secteurs industriels stratégiques : Eurofins-Cerep, Coulot Decolletage.

Industrie du futur

25 dossiers ont été retenus pour 4 M€ de subvention pour 14,5 M€ d'investissements (guichet 2020).

7 dossiers sont en cours d'instruction pour une aide de 1 680 000 € représentant 8,4 M€ d'investissements.

Soutien à l'investissement industriel dans les territoires et secteurs industriels stratégiques

France Relance accompagne les entreprises à l'export, pour renforcer le lien à l'international. 7 entreprises de la Vienne ont bénéficié des « chèques export » et du dispositif VIE (Volontariat international en entreprise), pour les encourager à continuer de prospecter à l'international.

Mise à niveau numérique des PME/ETI/TPE

- **Dispositif chèque numérique**

Il s'agit d'une aide sous forme de subvention (500 €). 178 chèques France Num ont été accordés dans la Vienne pour accompagner la transformation numérique des entreprises.

- **Accompagnement numérique des entreprises**

Il s'agit d'évaluer la maturité numérique de l'entreprise et de l'accompagner dans sa transformation.

À ce jour, 122 diagnostics ont été réalisés par la Chambre de commerce de la Vienne et la Chambre des métiers et de l'artisanat.

VOLET COHÉSION (67 M€)



Soutien aux projets locaux

Dans la Vienne, 76 lauréats ont été annoncés dans le cadre de l'investissement local pour un soutien total accordé de 26 M€, ainsi que d'une compensation des pertes de recettes des collectivités à hauteur de 9,5 M €.

Accord départemental de Relance

L'accord départemental de relance a été signé entre la préfète de la Vienne et le président du conseil départemental le 28 avril 2021.

Il prévoit sur 2 ans un soutien financier de l'État au profit du conseil départemental de 6,2 millions d'euros.

Séjour de la santé

3,2 M€ pour l'investissement au quotidien en 2021.

17,3 M€ pour la restauration des capacités financières des établissements de santé.

Emploi

France Relance offre des perspectives aux Jeunes à travers le plan #1jeune1solution.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, près de 2 724 entreprises de la Vienne ont bénéficié de ce plan, au profit de plus de 4 660 jeunes dont :

- 1 628 primes à l'embauche des jeunes (AEJ)
- 2 854 aides à l'embauche en apprentissage
- 178 aides à l'embauche en contrat de professionnalisation

En cumulé, depuis le lancement du plan #1jeune1solution, ce sont 6 450 jeunes qui ont bénéficié de ces aides.

Par ailleurs :

- 2 073 jeunes entrés dans le dispositif PACEA (845 jeunes entrés depuis le 1^{er} janvier)
- 460 bénéficient de la Garantie jeunes (214 jeunes entrés depuis le 1^{er} janvier)
- 101 parcours emploi compétences jeunes (PEC Jeunes)
- 105 contrats initiative emploi jeunes (CIE Jeunes)
- 57 emplois francs
- 588 services civiques
- 12 dispositifs Sesame
- 103 aides à la mobilisation des employeurs pour l'embauche des travailleurs handicapés

Dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt relatif au déploiement de plateformes de transition professionnelle, 5 projets ont été retenus pour déployer dans la Vienne le dispositif « Transitions collectives » prévu par France Relance.

Une plateforme départementale unique permet d'articuler l'ensemble des projets et acteurs de l'économie, de l'emploi et de la formation.

VOLET COHÉSION (67 M€)



Soutien aux personnes en grande précarité

Appel à projets du plan France Relance en faveur des associations : 3 projets ont été retenus pour un montant total de soutien de 274 800 €.

Transformation numérique des territoires

30 conseillers numériques vont être déployés dans la Vienne, dans un premier temps par des structures publiques, pour une enveloppe de 1,5 M €.

Numérique et éducation

Dans le cadre de la continuité pédagogique, ce sont 79 communes qui ont été sélectionnées dans la Vienne pour la première instruction de l'appel à projets pour le socle numérique dans les écoles élémentaires, pour un soutien de 600 000 €.

La Vienne fait partie des 10 départements supplémentaires retenus pour le programme TNE, Territoire Numérique Éducatif. Il est prévu 17 M€ sur 3 ans.

VOLET CULTURE



La culture a été durablement touchée par la crise sanitaire et les confinements successifs. En plus des mesures d'urgence, le Gouvernement a annoncé, le 3 septembre dernier, un plan de relance comportant un volet dédié à la culture et doté de 2 milliards d'euros.

Ce volet se décline en cinq grandes priorités : la relance du patrimoine, la reconquête du modèle français de création et de diffusion artistique, le soutien de l'emploi artistique, la modernisation des filières culturelles et la mise en place d'une stratégie d'avenir pour l'ensemble des industries culturelles et créatives.

Culture – Investissement

La Scène Nationale de Poitiers – TAP, grâce à **un soutien de 100 000 €**, va renouveler son parc de matériels informatiques et son serveur, afin de réaliser des économies réelles quant à la gestion des ressources et réduire son empreinte écologique.

Cette aide de l'État s'inscrit dans le cadre du « fonds de transition écologique » du plan de relance culture – investissement.

Enseignement supérieur « culture »

Des crédits exceptionnels accompagnent 8 établissements en Nouvelle-Aquitaine amenés à repenser leurs modes de transmission (cours en distanciel pour les étudiants), avec des outils adaptés (captation, réseau wifi amplifié, mise à disposition de matériels informatiques...), dont 2 dans la Vienne :

- **Pôle Aliénor (Poitiers) – enseignement supérieur musique, à hauteur de 15 000 €**
- **EESI – École Européenne supérieure de l'image (Poitiers et Angoulême), à hauteur de 30 000 €.**

FRAC (fonds d'acquisition)

L'enrichissement des collections des FRACs a pour but de soutenir les artistes – auteurs de la filière « arts visuels » à l'échelle nationale et internationale, en améliorant les conditions d'achat (prise en compte des droits d'auteur et de monstration dès l'entrée de ces œuvres dans les collections des FRACs).

Une enveloppe globale de 215 000 € sera répartie entre les trois FRACs implantés en Nouvelle-Aquitaine

- **FRAC Nouvelle-Aquitaine MECA (Bordeaux) : 80 000 €**
- **FRAC Artothèque Nouvelle-Aquitaine (Limoges) : 80 000 €**
- **FRAC Poitou-Charentes (Angoulême (16) – Linazay(86)) : 65 000 €.**

Contact presse :

Cabinet de la préfète

Bureau de la communication

interministérielle

Mél : anne-laure.jouteux@vienne.gouv.fr